

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

# LA CHASSE, UN PATRIMOINE PRÉCIEUX

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FécéCP) vous présente cette nouvelle édition du Code de comportement du chasseur québécois.

Elle vous invite à vous comporter de façon exemplaire dans tous les aspects de la pratique de cette activité.

#### L'objectif de cette nouvelle édition?

- Aider à votre préparation pour la prochaine saison de chasse;
- Proposer des comportements responsables;
- Suggérer des enseignements à transmettre à votre entourage;
- Maintenir vivant [le patrimoine précieux] qu'est la chasse

C'est l'image de la chasse qui profite directement de votre bon comportement.

Bonne chasse!

## [Le patrimoine précieux]

En 2002, à la suite du travail acharné de la FédéCP, le gouvernement du Québec a reconnu officiellement le droit de pêcher, de chasser et de piéger sur l'ensemble du territoire québécois. Ce droit implique toutefois des responsabilités pour tous les chasseurs.

Toute personne a le droit de chasser conformément à la loi. Il est donc interdit de faire obstacle à une personne qui pratique légalement une activité de chasse ou une activité préparatoire à la chasse et qui a accédé de façon légitime au territoire où elle se déroule.

DU CHASSEUR QUÉBÉCOIS

#### UNE ACTIVITÉ RESPECTUEUSE

En tant que chasseurs, vous savez que la faune, les habitats et l'environnement sont des éléments indissociables qui contribuent à notre qualité de vie.

[Les lois et les règlements] sont élaborés pour assurer la conservation de la faune ainsi que la sécurité des citoyens. [Vous avez aussi le devoir de les respecter et d'inciter vos compagnons à agir de la sorte.]

Chaque année, vous êtes des centaines de milliers de chasseurs à sillonner les forêts. Il est primordial de partager de façon respectueuse le territoire. Il est important d'agir de même avec [les autres utilisateurs du milieu naturel].

# [Les lois et les règlements]

Au Québec, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune constitue la principale loi qui touche la faune et ses habitats. Quant aux oiseaux migrateurs, ils relèvent du gouvernement fédéral et de la loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.

#### [Vous avez aussi le devoir d'inciter vos

compagnons à agir de la sorte.]

Lorsque quelqu'un commet un acte de braconnage, aussi minime soit-il, il vole un bien qui appartient à la collectivité. Tout chasseur se doit de dénoncer les contrevenants. La ligne SOS Braconnage a démontré son efficacité depuis plusieurs années. C'est un service gouvernemental gratuit, confidentiel et accessible en tout temps. SOS Braconnage : 1 800 463-2191

centralesos@mrn.gouv.gc.ca

#### [Les autres utilisateurs du milieu naturel]

Les activités de plein air sont très pratiquées au Québec et plusieurs peuvent l'être durant des périodes qui coïncident avec une saison de chasse. Le partage respectueux du territoire est donc primordial.

Visitez <u>partageonslaforet.com</u> pour plus de renseignements.

# PRÉVENEZ LES ACCIDENTS EN CHOISISSANT LE BON ÉQUIPEMENT

Votre équipement doit être choisi selon le type de chasse que vous pratiquez et entretenu avec soin en tout temps.

Il est primordial de suivre rigoureusement **[les règles de sécurité]** dans la manipulation, le transport, l'entreposage et l'entretien de vos armes. Toujours insister auprès de vos compagnons pour qu'ils observent ces mêmes règles.

[L'arme] avec laquelle vous chassez doit être bien réglée et vous devez avoir pratiqué votre tir au préalable.

# [Les règles de sécurité]

Les statistiques démontrent qu'il y a très peu d'accidents pendant la chasse, ce qui en fait une activité très sécuritaire.

Les rares accidents sont souvent dus à des imprudences. Ils peuvent donc facilement être évités. Au Québec, jamais un chasseur en situation de chasse n'a blessé un non-chasseur.

#### [L'arme]

*Une arme suscite souvent la crainte ou la convoitise. Ne l'exposez pas en public.* 

Toute arme à feu doit être manipulée comme si elle était chargée, c'est-à-dire en la pointant dans une direction sécuritaire pour tous (soit vers le haut, soit vers le sol) tout en s'assurant que la chambre et le magasin soient vides.

#### CORPS FT ÂMF AVEC LA FAUNE

#### 1. La préparation physique

Pour acquérir une bonne habileté et de bons réflexes, rendez vous dans un champ de tir pour pratiquer, peu importe votre type d'arme. Cette habitude augmentera vos chances de récolte et minimisera les risques de blesser inutilement un gibier.

Assurez-vous d'avoir les [capacités physiques] et tout le [matériel nécessaire] pour assurer votre sécurité lors d'excursions en forêt. Laissez votre itinéraire à un proche afin d'assurer votre sécurité. Connaissez vos limites et organisez votre sortie de chasse en conséquence.

# [Capacités physiques]

Malgré une préparation adéquate, certains imprévus peuvent survenir. Lorsqu'il s'agit de sortir d'endroits impraticables des individus en détresse médicale, Air Médic est capable de vous secourir où que vous soyez au Québec. En devenant membre individuel de la FédéCP, l'abonnement à Air Médic pour une année coûte 75 \$. Visitez airmedic.net.

## [Matériel nécessaire]

Les suggestions de matériel pour constituer une trousse de survie, ainsi qu'une trousse de premiers soins se trouvent en Annexe 1, à la fin de ce document.

#### CORPS ET ÂME AVEC LA FAUNE

#### 2. La préparation psychologique

Le but premier de la chasse devrait toujours être de renouer avec la nature, en profitant de la quiétude que cette activité peut offrir. [La chasse], ce n'est pas une compétition et il n'y a pas d'obligation de résultat.

Avant d'aller à la chasse, apprenez les mœurs du gibier et visitez votre terrain de chasse. En vous intéressant aux différentes [espèces fauniques], votre expérience de chasse n'en sera qu'améliorée.

Efforcez-vous d'améliorer vos connaissances et votre savoirfaire; vous prolongerez ainsi le plaisir que vous procure chaque nouvelle saison.

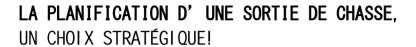
### [La chasse]

Depuis 2008, la FédéCP a mené annuellement des campagnes d'image de la chasse toutes plus surprenantes les unes que les autres. Dans la dernière cuvée, voyez Sonya, Emma, Maxime et Aïssa, qui racontent leur plaisir renouvelé avec chaque saison de chasse. Voyez leur témoignage vidéo sur www.pourquoichasser.com

# [Espèces fauniques]

La chasse sportive n'a jamais contribué à la disparition d'espèces fauniques au Québec. Les populations d'espèces exploitées dans le cadre d'activités de prélèvement sont abondantes et cela grâce aux plans de gestion et aux chasseurs respectueux de la ressource.

DU CHASSEUR QUÉBÉCOIS



#### En terre publique

Peu importe où vos activités de chasse se dérouleront, vous devez avoir pris connaissance des **[règlements de chasse selon le territoire]** et idéalement en avoir une copie avec vous. Il existe de nombreuses variations selon la zone pour :

- Les limites de prises;
- Les saisons de chasse;
- Les engins permis.

Pour indiquer votre présence sur un territoire, utilisez des [affiches temporaires] sur lesquelles il peut être indiqué par exemple « Chasseurs à l'affût ». Idéalement, votre affichage devrait se limiter à un rayon de 300 mètres d'un site d'affût.

#### En terre privée

Demandez toujours la permission au **[propriétaire foncier]** avant de circuler sur ses terres :

- Conduisez-vous de façon respectueuse à tous égards;
- Mentionnez-lui toujours le nombre de chasseurs qui sont en présence sur [sa terre];
- Demandez-lui d'indiquer les secteurs où il préfère que vous chassiez (et ceux dont l'accès est interdit).

# [Règlements de chasse selon le territoire]

L'application mobile pour iPhone « Zone Chasse » permet aux chasseurs de connaître les zones de chasse, incluant les espèces chassées et la réglementation propre à chacune. Elle est disponible gratuitement sur l'App Store. www.zonechasse.com

## [Affiches temporaires]

Identifiez-vous sur les affiches qui balisent la zone de votre site d'affût. L'affichage signale aux autres chasseurs que vous utilisez aussi le secteur. Soyez disponible par courriel ou téléphone pour accommoder les autres utilisateurs du territoire. Utilisez les affiches « La forêt, ça se partage » ou inspirez-vous en pour préparer vos propres affiches. www.partageonslaforet.com

# [Propriétaire foncier]

De très nombreux chasseurs pratiquent leur activité sur des terres privées. Les régions de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie sont ainsi majoritairement constituées de terres privées. Bien que la faune soit une propriété collective, le fond de terrain appartient de plein droit au propriétaire et lui seul a le choix d'en permettre ou d'en interdire l'accès.

#### [Sa terre]

Vous pouvez conclure une entente écrite avec le propriétaire; cela démontre votre sérieux et votre bonne foi. Voir un exemple en Annexe 2 à la fin de ce document



#### LES LIEUX DE CHASSE: S'Y RENDRE ET EN REVENIR

Ne laissez aucune trace de votre passage.

Respectez les aménagements des autres chasseurs : laissez leurs postes d'affût intacts.

[Les véhicules tout terrain (VTT), les motoneiges] et tous les autres engins de locomotion sont autant de véhicules pour lesquels il existe des routes et des sentiers bien identifiés. Circulez sur ceux-ci.

À chaque fois, que vous prenez place dans une [embarcation nautique], rappelez-vous qu'il faut :

- Éviter de la surcharger en respectant les consignes du fabricant;
- Porter un vêtement de flottaison approuvé;
- Posséder tout l'équipement de sécurité obligatoire;
- Choisir une embarcation sécuritaire, qui convient au plan d'eau où vous vous aventurez.

# [Les véhicules tout terrain (VTT), les motoneiges]

Les véhicules tout terrain (VTT) et les motoneiges peuvent avoir des impacts importants sur l'environnement et les habitats, donc sur la faune. L'utilisation judicieuse de ces véhicules permet d'éviter certains tords aux habitats fragiles, comme les frayères.

## [Embarcation nautique]

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs vous suggère de prendre connaissance des prescriptions d'usage enseignées dans le module « Sécurité en embarcation » du cours « Initiation à la chasse avec arme à feu ». Vous devriez également apprendre les règles de sécurité nautique diffusées par le Bureau de sécurité nautique de Transports Canada.

Visitez le fedecp.com section documentation pour retrouver des dépliants d'information à ce sujet

DU CHASSEUR QUÉBÉCOIS

#### EN PLEINE ACTION

En action de chasse, respectez consciencieusement toutes les consignes de sécurité apprises dans [les cours] CCSMAF (Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu), ICAF (Initiation à la chasse avec armes à feu), ICAA (Initiation à la chasse avec arc et arbalète) ou *Biologie, chasse et aménagement du dindon sauvage au Québec.* En cas de doute, référez-vous à votre manuel de cours.

La loi exige que vous ayez en tout temps sur vous votre [certificat du chasseur], votre [permis d'armes à feu (PAF)] et le permis requis pour l'espèce chassée.

Si vous initiez un nouveau chasseur, assurez-vous qu'il a son [permis d'initiation].

Faites preuve de courtoisie et d'un bon esprit sportif.

S'il vous arrive de rencontrer d'autres utilisateurs du milieu, n'hésitez pas à leur expliquer l'importance de la chasse comme outil de gestion et de conservation de la faune ainsi que les règles de sécurité et l'éthique reliées à cette activité. Une bonne information fait souvent disparaître de nombreux préjugés.

[Les cours] En vertu d'un protocole d'entente tripartite avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP), Sécurité nature, la filiale éducative de la FédéCP, est le seul organisme responsable de la diffusion des cours du Programme d'Éducation en Sécurité et en Conservation de la Faune (PESCOF) menant à l'obtention du certificat du chasseur. Le PESCOF dispense ainsi les modules d'Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) et d'Initiation à la chasse avec arc ou arbalète (ICAA).

[Certificat du chasseur] Ce document est obligatoire à l'achat de tout permis de chasser au Québec.

[Permis d'armes à feu (PAF)] Le PAF peut être obtenu à la suite d'une demande auprès de la Gendarmerie royale du Canada par un citoyen ayant réussi le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF). Le PAF est nécessaire pour quiconque voulant se procurer des armes à feu pour la chasse ainsi que des munitions.

[Permis d'initiation] Les personnes âgées d'au moins 12 ans peuvent obtenir, lors d'une seule année de leur vie, un permis spécial qui leur permettra d'acheter leur permis de chasse (petit gibier, ours, orignal, cerf de Virginie et caribou), sans obligation de détenir le certificat du chasseur.

Une personne peut obtenir son permis d'initiation, à la condition qu'elle n'ait jamais été titulaire d'un certificat du chasseur et est soumise aux mêmes règles que les chasseurs réguliers, sauf qu'elle doit être accompagnée d'un adulte âgé d'au moins 25 ans, ayant un certificat du chasseur approprié à l'arme utilisée.

#### L' IDENTIFICATION DU GIBIER ET LE TIR

#### Avant de tirer:

- Assurez-vous toujours que le canon de votre arme à feu n'est pas obstrué;
- Dans l'attente et en déplacements, assurez-vous que votre arme est pointée dans une direction sécuritaire;
- Identifiez toujours votre gibier avec précision. En cas de besoin, utilisez toujours des jumelles, jamais le télescope de votre arme;
- Assurez-vous que le gibier ne se dirige pas vers un autre chasseur;
- Ne tirez sur un animal que si vous êtes absolument [certain de pouvoir le récupérer].

#### Au moment du tir:

- Évaluez la distance entre vous et la cible;
- Assurez-vous que la trajectoire du projectile est libre et sécuritaire;
- Tenez compte de l'angle si vous tirez à partir d'un site à hauteur différente:
- Vous devez être certain que chaque coup atteindra une zone vitale, assurant ainsi un abattage adéquat.

# [certain de pouvoir le récupérer]

Il existe au Québec des <u>conducteurs de chiens de sang</u> qui peuvent venir en renfort au chasseur qui a de la difficulté à retrouver son gibier.

Recherchez « l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec » sur Internet.

DU CHASSEUR QUÉBÉCOIS

#### APRÈS LE TIR

La première chose à faire après avoir abattu [un gibier] est d'ouvrir et de décharger votre arme à feu.

Même lorsque vous croyez avoir manqué votre cible, assurezvous toujours que le gibier n'a pas été blessé, même si cela implique des efforts. Les réactions d'un animal sont parfois imprévisibles et un animal même blessé gravement peut parfois s'enfuir sur une bonne distance avant de mourir.

Si l'animal est muni d'[un système de marquage], signalez-le.

Traitez le gibier abattu avec précaution afin de préserver la viande. Mettez tout en œuvre pour conserver adéquatement [la venaison]. Refroidissez la viande à une température comprise entre zéro et quatre degrés Celsius le plus rapidement possible.

[Un gibier] À qui la priorité du gibier abattu? Voici une règle d'or, souvent oubliée par certains chasseurs, celle dite de la première blessure vitale ou fatale. Il est question du chasseur atteignant le premier un animal dans une zone vitale (c'est-à-dire dans les poumons, le coeur ou même le foie). Cette blessure cause la plupart du temps des saignements abondants.

Le chasseur dont il est question a priorité sur tout autre chasseur subséquent et est en droit de réclamer son dû, même si un autre chasseur a atteint l'animal.

Si le premier chasseur n'a pas atteint la zone vitale et qu'un second a abattu ce gibier en plaçant son projectile dans la zone vitale, c'est le contraire qui se produit; le premier chasseur abandonne « ses droits » au second.

[Un système de marquage] Lorsque vous découvrez un système de marquage sur un gibier (bague, collier ou autres), informez-en immédiatement les autorités (dans le cas d'une bague sur un oiseau migrateur, composez le 1-800-327-2263). En agissant ainsi ou en participant aux enquêtes et recherches scientifiques lorsque vous en avez l'occasion, vous coopérez non seulement à la gestion de la faune, mais vous travaillez également pour vous, afin d'assurer l'avenir de la chasse.

[La venaison] La FédéCP offre un cours en ligne sur la venaison qui peut être très utile pour apprendre les étapes cruciales afin de conserver une qualité nutritive et gustative optimale de la viande sauvage. Visitez lavenaison.com.

#### OUITTER LES LIEUX DE CHASSE

Lorsque vous quittez un territoire, laissez-le aussi propre, sinon davantage, que lorsque vous y êtes arrivé. Tout ce que vous apportez dans la forêt, doit repartir avec vous.

Si vous chassez en terre privée, informez votre hôte des problèmes que vous avez constatés sur sa propriété, et si par malheur vous avez endommagé quelque chose, offrez-lui d'en effectuer la réparation ou d'en défrayer le coût.

Récupérez toujours vos écriteaux temporaires « chasseurs à l'affût » à la fin de l'excursion.

Pour préserver une bonne image de la chasse, lors du transport de votre gibier, évitez [de l'exhiber].

# [De l'exhiber]

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune prévoit maintenant des modalités qui évitent cette pratique dommageable pour l'image de l'ensemble des chasseurs.

#### DE RETOUR AU BERCAIL

Vos armes doivent TOUJOURS être placées hors de la portée de tous. C'est [l'entreposage sécuritaire] qui fait toute la différence dans la prévention d'accidents.

Partagez votre expérience avec vos proches. C'est une façon de transmettre votre passion et vos connaissances.

Essayez de [nouvelles recettes]! Cuisinez la viande récoltée, elle est non seulement délicieuse, mais peut varier vos menus...

# [L'entreposage sécuritaire]

L'entreposage d'une arme à feu doit respecter les trois conditions essentielles suivantes :

- Elle doit être déchargée;
- Elle doit être rendue inopérante, soit en la verrouillant à l'aide d'un dispositif de verrouillage sécuritaire (câble de sûreté de détente ou verrou d'arme à feu), en enlevant le verrou ou la culasse, ou bien en l'entreposant dans un contenant, un compartiment ou une pièce bien verrouillée;
- Elle doit être rangée séparément des munitions, à moins que celles-ci ne soient entreposées dans un contenant, un compartiment ou une pièce bien verrouillée, de façon à ce que les munitions ne puissent être obtenues facilement.

#### [Nouvelles recettes]

La boutique en ligne de la FédéCP offre plusieurs livres de recettes qui peuvent vous inspirer afin d'apprêter le fruit de votre récolte. Visitez boutique.fedecp.com.

DU CHASSEUR QUÉBÉCOIS

#### LA FAUNE, UN BIEN COLLECTIF

Pour vivre à fond votre passion de la chasse :

- Partagez-la avec les jeunes;
- Offrez votre soutien et votre appui aux initiatives des [organismes de conservation de la faune];
- Participez aux diverses campagnes de financement;
- Organisez des activités de relève.

La FédéCP peut appuyer vos initiatives.

[Devenez membre de la FédéCP] ou d'une association affiliée. Une voix forte qui défend vos intérêts permet de perpétuer les activités de prélèvements de la faune et de contribuer à sa conservation et à celle des habitats.

Que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral, vous élisez des représentants. N'hésitez pas à faire pression sur ces décideurs publics pour qu'ils soutiennent des projets de conservation de la faune et de ses habitats.

# [Organismes de conservation de la faune]

Les chasseurs et les pêcheurs contribuent déjà à différents organismes et fondations voués à la conservation de la faune et de ses habitats.

Puisque la faune est un bien collectif, il est important que tous s'engagent dans sa préservation afin que les activités de prélèvement faunique perdurent dans le temps.

Héritage faune, la fondation officielle de la FédéCP a comme mission la conservation d'habitats fauniques et la promotion de la relève à la chasse et à la pêche. Pour faire un don, visitez: jedonneenligne.org/heritagefaune

#### [Devenir membre de la FédéCP]

La FédéCP représente plus de 125 000 membres à travers 200 associations de chasseurs et pêcheurs. Sa mission est :

- La défense des droits des chasseurs : afin de s'assurer que toutes mesures réglementaires relatives à la chasse et à la pêche respectent le caractère de la Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune.
- L'éducation : afin de s'assurer que les chasseurs et les pêcheurs pratiquent leurs activités de façon sécuritaire et selon l'éthique d'usage.
- La préservation des habitats fauniques : afin d'assurer de maintenir en santé les populations de gibiers et de la faune en général.

Visitez: fedecp.qc.ca/devenez-membre.

DU CHASSEUR QUÉBÉCOIS



Pour assurer l'avenir de la chasse au Québec, vous devez transmettre aux nouvelles générations vos connaissances et votre amour pour cette activité.

Les préjugés face à la chasse qui influencent parfois les jeunes proviennent souvent d'une méconnaissance. Le meilleur moyen de combattre ces préjugés est de [les initier] vousmêmes à cette activité.

Il est important de profiter de toutes les occasions qui vous sont offertes pour éduquer et informer les jeunes et la population en général sur les activités de chasse. Chacun de nous est responsable de l'image de la chasse.

# [Les initier]

Plusieurs initiatives sont mises en place au Québec pour favoriser l'initiation à la chasse.

Depuis 2014, la FédéCP, en collaboration avec la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec et la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, a mis sur pied un site de mentorat faunique où mentors et mentorés bénéficient d'une plateforme unique pour la transmission du savoir. Ce site est gratuit et permet aussi à des chasseurs de se trouver des groupes avec lesquels chasser.

Visitez: mentoratcpp.com (À VENIR).

En 1999 la FédéCP a mis sur pied son programme Fauniquement femme Latulippe qui permet à celles qui le désirent d'expérimenter le maniement des armes à feu, le tir à l'arc, l'utilisation d'un moteur hors-bord, l'initiation à la conduite d'un canot, l'apprentissage des notions élémentaires de la pêche à la mouche et la découverte des techniques de pêche au lancer léger.

Visitez: fedecp.qc.ca/evenements/fauniquement-femmelatulippe



#### TROUSSE DE SURVIE

Voici une proposition de «trousse de survie» pour toute sortie dans la nature, tirée du guide *Vie et survie en forêt*, édité par la FédéCP. Insérez ces objets dans une boîte métallique de café :

- 20 allumettes dans un contenant hermétique
- Un briquet au butane
- Cinq boules d'amadou (ou des cubes d'allume-feu)
- Un petit lampion de poêle à fondue
- Un couteau
- Un sifflet
- Une couverture de survie
- Un grand sac de plastique orange
- Une mini-trousse de premiers soins (deux pansements compressifs, trois tampons de chlorure de banzalkonium et cinq diachylons)
- Des comprimés pour purifier l'eau
- Cinq mètres de cordelette de nylon tressé
- Deux collets à lièvre
- Des épingles de sûreté
- Du matériel de pêche (deux hameçons montés, 2 plombs fendus et 5 mètres de monobrin)

#### TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Que doit contenir une bonne trousse de premiers soins?

- Pansements de différentes tailles
- Diachylon (1 cm de large)
- Bandage « Elastoplast » de 7,5 cm
- Pansements compressifs larges
- Serviettes hygiéniques
- Gaze (5 cm de largeur)
- Bandages triangulaires
- Pansements stériles (8 cm de côté)
- Bandage élastique de 7,5 cm
- Pansements pour ampoules
- Grand pansement non-adhésif
- Épingles de sûreté
- Ciseaux (petits)
- Antiseptique
- Pince à épiler
- Aiguille
- Savon
- Gants
- Crayon et papier
- Résumé des premiers soins.

# EXEMPLE D' ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE FONCIER

#### AUTORISATION CHASSE/PÊCHE

Nom du propriétaire terrien:	Adresse:	Nom du chasseur ou du pêcheur :	Adresse:
Téléphone:		Téléphone :	
J'accorde à la personne dont le nom est ci-bas mentionné et appelée chasseur/ pêcheur la permission de :		J'accepte par la présente de ne pas tenir responsable (NOM DU PROPRIÉTAIRE TER- RIEN) de tout accident ou blessure dont je pourrais être éventuellement victime en chassant ou en pêchant sur sa propriété.	
CHASSER:		Signature du chasseur/pêcheur :	Date :
PÊCHER:		INFORMATION IMPORTANTE :	
		*La présente entente prendra fin immédiatement si le chasseur / pêcheur ne respecte pas les lois et règlements en vigueur au Québec.	
Date de début:	Date de fin:	REMPLIR EN 2 COPIES	
Signature du propriétaire terrien : Date :		Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.	

ANNEXE 2



